

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Projet d'aménagement du château et de son enceinte – Confortement du talus avec l'aménagement d'un espace scénique au pied du talus de la tour maîtresse du château (mission études)**
Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) avec plan de financement

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite réaliser l'aménagement permanent aux abords immédiats de la forteresse inscrite en totalité au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 juillet 2004. Cet aménagement permet de procéder au confortement du talus servant de socle à la tour maîtresse dont une partie s'est effondrée le 07 janvier 1982. Un aménagement scénique avec un socle en « dur » serait prévu pour les festivités mettant en valeur le château et son histoire.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de la mission de l'Atelier Rémi POTTIER ((architecte du patrimoine) avec le forfait de rémunération de la mission.

Cette mission est évaluée à 20 125,00€ HT. La commune pourrait bénéficier d'un soutien financier de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 40% du montant HT de la mission soit une subvention possible de 8 050,00 euros et suivant le plan de financement :

Financeurs	Plan de financement prévisionnel			Taux intervention
	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	
DRAC	Sollicitée	20 125,00 €	8 050,00 €	40 %
CD 17	Sollicitée	20 125,00 €	4 025,00 €	20%
Sous Total			12 075,00 €	
Autofinancement		20 125,00 €	8 050,00 €	40%
COUT TOTAL HT			20 125,00 €	

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mission de l'Atelier Rémi POTTIER (architecte du patrimoine) avec le forfait de rémunération de la mission d'un montant de 20 125,00 euros HT,
-

AR Prefecture

017-211702410-20220217-D20220211-DE
Reçu le 21/02/2022
Publié le 21/02/2022

- **VALIDE** la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour cette prestation à hauteur de 40% du montant de 20 125,00 euros HT soit une subvention possible de 8 050,00 euros,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

